

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 17 novembre 2016

page 1/2

### EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice :

PRESENTS ( ) :

POUVOIRS ( ) :

EXCUSES ( ) :

Nom du secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

*La tenue du débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3.500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants .*

*Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.*

*Le débat a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.*

*Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il n'est pas un pré-budget mais le moment donné à l'assemblée délibérante de débattre sur les orientations du futur budget.*

*L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie l'article L2312-1 du code générale des collectivités territoriale sur le vote du budget des communes. Ce dernier précise que :*

*"Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. "*

Acquitté en PREFECTURE le 21/11/2016

\*\*\*\*\*

**VU** l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du budget pour 2016 et de l'organisation d'un débat sur ce thème.

**Ville de Châtelleraut**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**EXERCICE 2017**

Conseil municipal du jeudi 17 novembre 2016

## INTRODUCTION

Le contexte de préparation de ce budget 2017 se déroule dans le contexte de l'élargissement de la communauté d'agglomération.

La baisse des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales se poursuit en 2017 après les diminutions de trois dernières années. Suite à la mobilisation de l'ensemble des élus, la réduction de l'enveloppe sera moindre que la baisse initialement prévue. En outre, le rapport annuel de la cour des comptes a montré que la commune de Châtelleraut était parmi les villes moyennes les plus affectées par cette participation au redressement des finances publiques.

Il convient donc de poursuivre l'optimisation des ressources et la maîtrise des dépenses. Cette démarche signifie des services rendus plus ciblés et plus adaptés aux besoins réels de la population ou le non remplacement systématique des agents qui partent. Cet effort de justice et d'adaptation concernera aussi les recettes tant fiscales que tarifaires.

Un des objectifs est de maintenir un niveau d'investissement correct pour maintenir l'état du patrimoine, développer la qualité de vie des habitants et participer au rayonnement de la cité. Cet effort apporte aussi un soutien non négligeable à l'économie locale.

Après un bref rappel sur le contexte économique et financier, seront présentées les informations nécessaires à ce débat pour chaque budget.

## Le contexte économique et financier

C'est dans un contexte économique et financier toujours délicat qu'est préparé le budget primitif 2017.

### 1/ Le contexte économique général

Le point de conjoncture d'octobre 2016 de l'INSEE fournit les principaux éléments sur le contexte économique général.

Au printemps 2016, la croissance des économies avancées a été contrastée. Elle a déçu aux États-Unis mais s'est avérée plus vive que prévu au Royaume-Uni, en amont du vote décidant de la sortie de l'Union européenne. De même, si le scénario d'une reprise qui s'auto-entretient a été confirmé pour la zone euro dans son ensemble (+0,3 %), l'activité française a marqué le pas (-0,1 %) après un début d'année dynamique.

Au second semestre, la demande en provenance des États-Unis s'élèverait à nouveau, à la faveur d'une reprise de l'investissement productif, et la demande des pays émergents continuerait de s'améliorer graduellement. En revanche, les incertitudes politiques se sont accrues et assombrissent les perspectives conjoncturelles européennes : le référendum britannique décidant du Brexit, la nouvelle vague d'attentats en France et en Allemagne, la difficulté à former un nouveau gouvernement en Espagne et l'échéance d'un référendum constitutionnel en Italie. Dans la zone euro, ces plus grandes incertitudes ne semblent avoir entamé ni le climat des affaires ni la confiance des ménages, et la croissance résisterait (+0,3 % au troisième trimestre puis +0,4 % au quatrième). Elle serait suffisante pour que l'emploi continue de progresser et que le chômage recule encore, à petits pas.

En France, la croissance serait modeste au troisième trimestre (+0,2 %) avant de s'élever au quatrième (+0,4 %). En moyenne sur l'année, elle serait comparable en 2016 (+1,3 %) à celle de 2015 (+1,2 %). Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs stimulé par les dispositifs d'allègement du coût du travail qui enrichissent la croissance en emplois.

Deux aléas principaux sont associés à ce scénario. Le premier concerne les différentes échéances politiques de part et d'autre de l'Atlantique avant la fin de l'année ; leur issue pourrait générer davantage d'incertitude et par suite, un surcroît d'attentisme des investisseurs. Le second est propre à l'économie française : le rebond attendu des exportations pourrait être plus important que prévu, rattrapant pour partie les déceptions passées, ou il pourrait au contraire de nouveau manquer à la croissance.

Pour 2017, comme pour la Réserve fédérale américaine, les données dures d'activité seront déterminantes dans l'orientation suivie par la BCE fin 2016-début 2017. Du côté de l'inflation, les dernières données d'enquête sont rassurantes. Le Survey of professional forecasters (SPF) de la BCE fait ainsi état d'une inflation qui, depuis le 0,4% enregistré en septembre en zone euro, suivrait une tendance à la hausse pour atteindre 1,8% en 2021. Malgré des prix qui progresseraient moins rapidement que précédemment anticipé cette année, les anticipations restent donc en ligne avec l'objectif de moyen terme de la BCE.

Les choses sont moins rassurantes du côté du PIB : outre les révisions à la baisse, le SPF confirme que la croissance plafonnera à 1,6% sur l'horizon de prévision.

Le prix des énergies reste faible avec un baril de pétrole autour de 50 \$, moitié moins que durant la crise.

Les taux d'intérêt demeurent très faibles.

## **2/ Les principaux éléments du projet de loi de finances 2017**

Après plusieurs années de quasi stagnation (+0,3% de progression du PIB en moyenne), pour l'année 2017 les prévisions de croissance du Produit Intérieur Brut dans le projet de loi de finances s'élèvent à 1,5% comme en 2016. Le gouvernement prévoit une hausse de l'inflation de 0,8 % en 2017. Globalement le déficit public attendu pour l'an prochain devrait repasser sous la barre des 3% du PIB à 2,7 %.

Le programme d'économies se poursuit donc. Pour atteindre ses objectifs de redressement des comptes publics, le gouvernement réaffirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses. Pour les collectivités locales cela se traduit par une nouvelle baisse de 3 Mds €, moitié moindre qu'initialement prévu pour le bloc communal. Les transferts vers les collectivités locales passent donc de 50,3 Mds € dans la loi de finances initiale pour 2016 à 47,3 Mds € dans le projet de loi de finances pour 2017.

Dans le même temps, la réforme de la DGF prévue initialement en 2016 puis pour 2017 est repoussée à une loi spécifique en 2017.

Le montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal pour 2017 est fixé à 1 Md €. L'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,1 Md €) est repoussé sine die pour laisser les mouvements liés à la loi NOTRe et à la recombinaison des schémas intercommunaux le temps d'être absorbés.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques de décembre 2014 a prévu la création d'un objectif d'évolution de la dépense publique locale. Pour 2017, globalement, celui-ci serait de 1,2% pour la dépense publique locale, dont +1,6% pour les dépenses de fonctionnement. Pour les communes ils s'établiraient respectivement à +1,2% et +1,3%. Cet objectif demeure le même qu'en 2016.

## LE BUDGET PRINCIPAL

Seront présentés successivement :

- la rétrospective des budgets primitifs des exercices précédents,
- la dette,
- les éléments sur les ressources humaines,
- les priorités budgétaires pour 2017,
- les perspectives financières jusqu'en 2020.

### Les éléments de rétrospective financière

L'analyse rétrospective porte sur les budgets primitifs des 4 dernières années. Il s'agit donc des prévisions budgétaires établies en début d'année et non des réalisations, qui apparaissent dans le compte administratif. Se baser sur les réalisations ne permettrait pas une comparaison avec les orientations budgétaires 2017 qui sont également des prévisions de recettes et de dépenses.

Depuis 2013, les budgets primitifs se sont équilibrés en fonctionnement à la somme de :

2013	2014	2015	2016
38,2 M€	39,1 M€	38,9 M€	38,8 M€

Cette évolution illustre une bonne maîtrise de la section de fonctionnement puisqu'en 2015 et en 2016 celle-ci est en baisse par rapport à l'exercice précédent.

En effet depuis 2013, les principales recettes (prévisions budgétaires) ont évolué différemment selon leur nature :

Principaux chapitres	2013	2014	2015	2016
Produit des services	2,2 M€	2,5 M€	2,5 M€	2,6 M€
Impôts locaux	24,8 M€	25,6 M€	26,3 M€	27,3 M€
Dotations et participations	10,8 M€	10,6 M€	9,7 M€	8,5 M€
Autres produits	0,3 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M€
Atténuation de charges	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€

Il est à noter une baisse régulière des dotations qui s'accélère à partir de 2015 du fait de la réduction de l'enveloppe de 3,7 Mds € au niveau national. Cette baisse n'est d'ailleurs plus compensée par la hausse des recettes fiscales les dernières années.

Les dépenses par chapitre budgétaire ont été maîtrisées depuis plusieurs années comme le montre le tableau ci-dessous :

Principaux chapitres	2013	2014	2015	2016
Charges caractère général	6,4 M€	6,7 M€	6,4 M€	6,6 M€
Charges de personnel	18,5 M€	19,0 M€	19,2 M€	19,1 M€
Charges gestion courante	8,7 M€	8,9 M€	8,9 M€	8,7 M€
Charges financières	1,2 M€	1,2 M€	1,1 M€	0,8 M€
Amortissement	2,8 M€	2,6 M€	2,6 M€	2,2 M€
Virement	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€	1,0 M€

On peut constater une bonne maîtrise des charges à caractère général, des charges de gestion ou des intérêts des emprunts. La plupart de ces postes sont quasiment stables. L'autofinancement diminue légèrement en fin de période. Seules les dépenses de personnel diminuent entre 2015 et 2016 pour tenir compte du non remplacement de plusieurs agents partis en retraite (x/y).

Au cours de cette période les inscriptions de crédits au budget primitif en investissement ont été les suivantes :

Principaux chapitres	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement	8,8 M€	7,6 M€	6,8 M€	7,9 M€
Capital des emprunts	3,2 M€	3,3 M€	2,7 M€	3,2 M€
Emprunts	6,7 M€	6,4 M€	4,7 M€	5,9 M€
Subventions et divers	1,0 M€	0,4 M€	0,3 M€	1,1 M€
FCTVA	1,0 M€	1,0 M€	1,6 M€	0,8 M€
Amortissement	2,8 M€	2,6 M€	2,6 M€	2,2 M€
Virement	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€	1,0 M€

Il convient de rappeler qu'il s'agit des inscriptions budgétaires au budget primitif qui ne tiennent pas compte des reports. Ces derniers n'apparaissent qu'au budget supplémentaire en même temps que la reprise des résultats de l'année précédente. Les dépenses d'équipement réalisées de 2013 à 2015 ont été de :

2013	2014	2015	Mandaté au 31/10/2016
10,6 M€	6,5 M€	6,7 M€	4,1 M€

L'année 2013 a correspondu à la construction du groupe scolaire Claudie HAIGNERE, des espaces publics du site Alaman et de l'ORU d'Ozon.

## L'état de la dette fin 2016

La maîtrise des dépenses d'équipement a permis de contrôler l'emprunt et le niveau d'endettement de la ville. Ainsi le capital restant dû des emprunts au 1er janvier de chaque année s'établissait à :

2013	2014	2015	2016
25 939 K€	25 368 K€	25 882 K€	26 233 K€

L'état de la dette au 31 décembre 2016 devrait être de :

Capital restant dû au 1er janvier :	26,3 M€
Remboursement du capital :	3,1 M€
Nouveaux emprunts :	2,0 M€
Capital restant dû au 31 décembre :	25,4 M€ (24,3 M€ hors IRA prêt €/CHF)

L'encours de dette est donc à nouveau en diminution.

Cette dette se répartit ainsi :

Taux fixes	Taux variables	Livret A	A barrière*
14,2 M€ soit 56% de l'encours	4,4 M€ soit 18% de l'encours	5,3 M€ soit 21% de l'encours	1,2 M€ soit 5% de l'encours

\*Barrières en euribor 3 mois à 5% alors que celui-ci est actuellement à -0,312%

Le taux moyen serait de 2,69% soit en baisse par rapport à 2015 (2,9 %).

Il convient de rappeler que le seul emprunt "toxique" présent dans l'encours de dette de la commune a été désensibilisé en 2015.

## Les données sur le personnel

Les effectifs des emplois permanents au 1er janvier de l'exercice depuis 2013 évolue ainsi:

2013	2014	2015	2016
461 agents	476 agents	476 agents	457 agents

Le développement de la police municipale et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ont engendré la création de postes supplémentaires entre 2013 et 2014. L'année 2016 voit une diminution des effectifs permanents.

En raison de la mutualisation de la direction générale, des services fonctionnels et de divers autres services avec la CAPC, les effectifs de la ville sont très majoritairement constitués d'agents de catégorie C (postes permanents budgétés en 2016 : 402 C, 33 B et 22 A). Une majorité d'agents est âgée de 45 à 60 ans. Seuls 13,75% des effectifs ont moins de 35 ans. Ceci implique une masse salariale importante par rapport aux effectifs. La structure de la pyramide des âges implique pour le pôle GPEEC de repérer les compétences rares amenées à partir. En outre, cette gestion de l'âge signifie au niveau de la DRH une forte implication du secteur retraite, maladie et prévention.

Sur les emplois permanents, le salaire moyen brut ( traitement indiciaire et prime) est de 2086€. Les salaires se situent à 81% dans une fourchette entre 1 500 € et 2 500 € mensuels. 1% sont à plus de 2 500 € et 4 % à moins de 1 500 €.

La masse salariale a évolué comme suit :

2012	2013	2014	2015	Au 01/11/2016
17,3M€	17,8M€	18,4M€	18,5M€	15,2M€

Cette augmentation correspond au GVT (glissement vieillesse technicité) et à la réforme des grilles de la catégorie C et à la hausse des cotisations sociales ( les recrutements n'étant pas la cause de cette augmentation, au vu de la baisse des effectifs permanents)

Le temps de travail pour l'année 2016 pour un agent à temps complet est de 1533 heures, ce qui équivaut à un temps de travail hebdomadaire d'un peu plus de 33 heures. En outre, sont octroyés des jours d'ancienneté (5 jours maximum), une semaine de congés supplémentaires pour les agents annualisés et une journée de repos pour les femmes en mars (journée de la femme). Ce régime résulte de l'accord signé avec les organisations syndicales le 23 novembre 2000. Il est rappelé que le temps de travail normal est de 1607 heures par an.

Les agents bénéficient du soutien du comité des oeuvres sociales commun à la ville, au CCAS et à la CAPC et des prestations du CNAS (comité national d'action sociale association au service des agents de la fonction publique territoriale) et d'une participation employeur pour le volet santé et prévoyance dont le montant global est de 110 517€.

## Les principales données budgétaires pour 2017

Le budget primitif 2017 pourrait s'équilibrer en fonctionnement à environ 38,7 M€, soit en retrait par rapport au budget de 2016 (38,8 M€).

A périmètre comparable les charges à caractère général seraient en baisse à 6,4 M€ contre 6,5 M€ au BP 2016. Les dépenses de fluides sont en diminution (0,9 M€ contre 1M€ au BP 2016) grâce notamment aux travaux d'économies d'énergie engagés depuis plusieurs années. De même le développement de la fibre entre les différents sites municipaux permet de réaliser des économies sur les frais de télécommunication et les services numériques en général.

Les charges de personnel à périmètre constant sont quasiment stables grâce à des efforts de réorganisation qui permettent le non remplacement systématique des départs en retraite (2 non remplacements sur 5 départs prévus). Elles s'établiront à environ 19,2 M€

Les charges de gestion courante restent quasiment stables (8,77 M€ contre 8,72 M€ au BP 2016) notamment grâce à la rationalisation de l'attribution des subventions aux associations (enveloppe maintenue) et à la baisse du contingent incendie (-80 K€ par an pendant 10 ans pour rétablir la parité avec Poitiers). En revanche, la participation au CCAS sera augmentée (de 2,9 M€ à 3 M€) malgré la baisse des recettes pour la ville afin de continuer à accompagner les plus fragiles dans un contexte économique et social difficile.

Pour les recettes, les dotations passent de 8,5 M€ à 8,1 M€, prenant en compte la réduction de la dotation globale de fonctionnement de -0,5 M€ et une légère hausse des compensation fiscales sur la taxe d'habitation surévaluée en 2016. Les produits du domaine augmentent légèrement à 2,65 M€. Les recettes fiscales sont optimisées à environ 27,2 M€ soit un montant équivalent à 2016 du fait d'une hausse de la fiscalité directe de 0,2 M€ (+0,5% par rapport au notifié 2016 qui était surévalué pour la taxe d'habitation) compensée par une baisse de l'attribution de compensation versée par la CAPC pour le transfert de 4 gymnases (des collèges R. Descartes, J. Massé et G. Sand et celui du Sanital lié à l'IUT). Il est rappelé que les taux de fiscalité sont les suivants :

- taxe d'habitation : 20,97%
- taxe sur le foncier bâti : 28,14%
- taxe sur le foncier non bâti : 70,65%.

Tout en continuant à contenir l'endettement la ville va poursuivre ses investissements dans les domaines suivants :

- voirie et éclairage public (développement des leds) (2 M€),
- économies d'énergie (salle Camille Pagé, école Lavoisier) (150 K€),
- opération de renovation urbaine d'Ozon (850 K€), (AP/CP)
- opération d'intérêt régional du Lac/Renardières (0,5 M€),
- bâtiments scolaires (400 K€),
- aide au ravalement des façades (320 K€ dont 180 K€ pour les Cordeliers et 30 K€ pour l'opération Paul Bert),
- équipements sportifs et de loisirs ( 200 K€ dont le gymnase et le sate du Verger et le stade d'Antoigné),

- aménagement des bords de Vienne,
- accessibilité pour répondre aux engagements de l'agenda (300 K€)
- poursuite de l'aménagement de la maison de santé C. Krebs (1 M€),
- vidéoprotection (240 K€ en 2017),
- changement du parc d'horodateurs pour préparer la réforme du stationnement (160 K€),
- réinstallation du clocheton de l'hôtel de ville (60 K€),
- travaux dans les maisons de quartier (300 K€) en particulier pour 2017 et 2018 la Maison por tous.

## Les prospectives financières à l'horizon 2020

Un travail de prospective financière, à partir des données des orientations budgétaires pour 2016, donnerait les résultats suivants :

	Prospective			
	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	20 145 354	20 445 022	20 749 185	21 057 911
Fiscalité transférée	48 025	48 025	48 025	48 025
Fiscalité indirecte	7 840 222	7 847 828	7 855 552	7 863 398
Dotations	8 487 040	8 404 067	8 321 704	8 239 945
Autres recettes d'exploitation	3 061 074	3 075 836	3 090 681	3 105 609
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>39 581 716</b>	<b>39 820 778</b>	<b>40 065 148</b>	<b>40 314 898</b>
Charges à caractère général (chap 011)	6 638 135	6 704 516	6 771 562	6 839 277
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	19 386 500	19 677 298	19 972 457	20 272 044
Autres charges de gestion courante (chap 65)	8 584 688	8 504 688	8 424 688	8 344 688
Intérêts de la dette (art 66111)	1 032 898	1 035 133	1 035 906	1 043 457
Autres dépenses de fonctionnement	613 184	613 184	613 184	613 184
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>36 265 405</b>	<b>36 534 819</b>	<b>36 817 797</b>	<b>37 112 651</b>

2017 marque la dernière baisse prévisible des recettes de la Ville de Châtelleraut. Par la suite, ces dernières progressent à nouveau essentiellement par le biais du dynamisme naturel des bases fiscales sans la moindre augmentation du taux. En 2017, les dotations chutent à nouveau d'environ 0,5 M€, puis ensuite a été prise en compte l'érosion habituelle de cette recette, sans mesures nouvelles pour le redressement des comptes publics.

Pour les dépenses, les charges à caractère général augmentent de 1% et les charges de personnel de 1,5%. Il s'agit bien sûr de prévisions. L'objectif à chaque préparation budgétaire est de stabiliser ces dépenses, voire de les réduire.

L'épargne de gestion se maintient à environ 4 M€. En revanche, dans l'hypothèse de réalisation d'un emprunt de 4M€ chaque année, nécessaire pour maintenir un niveau de dépenses d'équipement de 6 à 7M€, les épargnes brutes et nettes se dégradent pour être proche de 0 en 2020 pour la dernière.

*NB : Il s'agit de prospectives financières faites en mars 2016 et non de prévisions comptables. Ainsi n'apparaissent pas les opérations d'ordre budgétaires. Les chiffres ont été affinés depuis en fonction des notifications ce qui peut expliquer quelques écarts entre la colonne 2017 et les prévisions budgétaires présentées plus haut.*

## LES BUDGETS ANNEXES

Outre le budget principal, le budget de la ville de Châtellerault est composé du budget annexe des parcs de stationnement. En effet à compter de l'exercice 2017, il n'y a plus de budget annexe de l'eau potable. Cette compétence a été transférée en totalité au syndicat eau de Vienne par délibération du conseil municipal du 23 juin 2016.

### Le budget annexe des parcs de stationnement

Ce budget qui est assujéti aux impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique des entreprises) permet de gérer les dépenses et les recettes des parkings en ouvrage ou à barrières.

Il a évolué comme suit :

	2013	2014	2015	2016
Charges à caractère général	65 K€	79 K€	91 K€	87 K€
Charges de personnel	89 K€	89 K€	96 K€	137 K€
Charges financières	70 K€	84 K€	87 K€	72 K€
Impôts et taxes, autres charges	10 K€	10 K€	10 K€	6 K€
Transfert à la section d'investissement	45 K€	140 K€	140 K€	130 K€
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>279 K€</b>	<b>402 K€</b>	<b>424 K€</b>	<b>432 K€</b>
Produit des services	199 K€	312 K€	334 K€	352 K€
Recettes d'ordre	80 K€	90 K€	90 K€	80 K€
Dépenses d'équipement	475 K€	48 K€	52 K€	52 K€
Remboursement du capital des emprunts	0 K€	120 K€	130 K€	117 K€
Dépenses d'ordre	80 K€	90 K€	90 K€	82 K€
<b>Total section d'investissement</b>	<b>555 K€</b>	<b>258 K€</b>	<b>272 K€</b>	<b>251 K€</b>
Subventions	0 K€	70 K€	70 K€	70 K€
Emprunts	510 K€	48 K€	62 K€	49 K€
Autofinancement	45 K€	140 K€	140 K€	132 K€

La dette de ce budget est composée de 2 emprunts à taux fixe pour un capital restant dû au 1er janvier 2017 de 1,57 M€.

Les charges de personnel couvrent les salaires de 3 agents et sont depuis 2016 entièrement imputées à ce budget annexe.

Pour 2017, les orientations budgétaires sont conformes aux réalisations des années précédentes. Les dépenses réelles de fonctionnement (achats de fournitures notamment les tickets, maintenance, charges de personnel et intérêts de la dette) sont estimées à 290 K€, les recettes réelles à 345 K€ dont 50 K€ de subvention d'équilibre du budget principal, les dépenses d'équipement à 52 K€, l'autofinancement à 125 K€ et une recette sur les amendes de police de 119 K€ .

## Annexe : les AP/CP

La seule autorisation de programme en cours à la ville est celle de l'ORU d'Ozon qui a été modifiée lors de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2015 :

Ville de Châtelleraut  
Annexe à la délibération du conseil municipal n° 3 du 29 janvier 2015

### OPERATION DE RENOVATION URBAINE D'OZON Opération n°102 - sous-fonctions 820.20 à 820.23 - service gestionnaire 4600

Imputations	Objet	Rappel AP/CP votée en 2007	Rappel AP/CP votée en 2010	Rappel AP/CP votée en 2012	CP 2015 demandés	CP 2016 demandés	CP 2017 demandés	Total AP/CP 2015
<b>DEPENSES</b>								
2031	Etudes	329 000	247 000	377 000				377 000
2111	Acquisitions immobilières	731 000	420 000	420 000				420 000
2313	Constructions	2 623 000	5 681 000	5 611 000				5 611 000
2315	Travaux d'aménagement	8 984 000	10 482 000	10 445 250	756 000	720 000	850 000	12 771 250
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>12 667 000</b>	<b>16 830 000</b>	<b>16 853 250</b>				<b>19 179 250</b>
<b>RECETTES</b>								
1321	Subventions ANRU	3 035 000	3 910 000	3 910 100	210 000	220 000	248 000	4 588 000
1321	Subvention jeunesse et sport		40 000	40 000				40 000
1322	Subventions de la région	2 457 000	3 280 000	3 280 000	143 482			3 423 482
1323	Subventions du département	740 000	890 000	890 000			85 000	975 000
1328	Subventions de la CAF	322 000	320 000	320 000				320 000
1328	Subventions de l'ANAH		100 000	100 000				100 000
1328	Subventions de RTE (réseaux transports électricité)		325 000	325 000				325 000
1328	Subventions de la caisse des dépôts et consignations	130 000	195 000	195 000				195 000
	<b>sous-total financements externes</b>	<b>6 684 000</b>	<b>9 060 000</b>	<b>9 060 100</b>				
	Financement ville : autofinancement ou emprunts	5 983 000	7 770 000	7 793 150	402 518	500 000	517 000	9 212 668
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 667 000</b>	<b>16 830 000</b>	<b>16 853 250</b>				<b>19 179 250</b>

AP : autorisation de programme  
CP : crédits de paiements

Seront proposées au conseil municipal l'adoption de 2 autres autorisations de programme :

- l'une pour l'école Lavoisier ;
- l'autre pour la mise en place de la vidéoprotection ( environ 600 K€ sur 3 ans dont 200 K€ en 2017).

